

## LE DISPOSITIF INCLUSION DU PROGRAMME ERASMUS+

Le programme Erasmus+ vise à développer l'égalité des chances, l'inclusion et la diversité au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur âge, de leur milieu culturel, social et économique, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie (zones enclavées ou ultrapériphériques).

Un soutien pour l'inclusion peut être octroyé sous la forme d'un montant additionnel mensuel de 250€ sur la bourse Erasmus+ (soutien individuel).

Ci-dessous les critères :

Critères pour les personnes	Justificatifs
En situation de handicap ou d'affection de longue durée	Attestation de décision MDPH <u>ou</u> attestation de maladie longue durée <u>ou</u> carte invalidité, etc.
Habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR)	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation, etc.) Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, cette-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc.
Habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation, etc.). Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, cette-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc.
Boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7	Notification d'attribution de bourse nationale
Appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€	Attestation CAF de quotient familial

Pour les mobilités académiques, les étudiants répondant à l'un des 5 critères doivent envoyer les justificatifs à la Direction des Relations internationales ([international@builders-ingenieurs.fr](mailto:international@builders-ingenieurs.fr)) avant :

- Le 30 juin pour les mobilités du 1er semestre
- Le 1<sup>er</sup> décembre pour les mobilités du second semestre

Les compléments « inclusion » seront versés sous réserve de fonds disponibles.

	<b>Complément financier Forfaitaire</b>
<b>Participants de l'Enseignement supérieur</b>	250€ additionnels sur le montant mensuel de la bourse Erasmus+ (soutien individuel)